

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.  
Réclamés : 30  
Faits divers : 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS.  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

### ABONNEMENT.

Sommaire : 50 fr.  
Six mois : 25 fr.  
Trois mois : 15 fr.

On s'abonne :  
A SAUMUR, chez M. GODEFROY, Libraire, rue de la Bourse, 38.  
A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,  
6 Novembre 1878.

## Chronique générale.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La commission chargée de rapporter l'élection de M. Alfred Leroux, élu député de Fontenay-le-Comte (Vendée), et ayant obtenu une majorité de 2,180 voix contre M. Beausire, ancien 363, avait conclu à la validation de cette élection.

M. Clémenceau a combattu les conclusions de la commission, et la docile majorité, obéissant à l'ancien maire de Montmartre, sous la Commune, s'est inclinée et a voté l'invalidation par 302 voix contre 448, sur 450 votants.

La séance a été ouverte hier mardi à 2 heures 40.

M. Paul de Cassagnac est très-entouré. Après une entrevue avec M. Grévy, il monte à la tribune. Il stigmatise le parti pris et l'injustice de la majorité. Le président le rappelle à l'ordre. L'orateur s'explique, puis, faisant allusion aux hypocrisies de certains républicains, il s'écrie : « J'aime mieux proclamer hautement une foi religieuse qu'imiter la conduite d'un Garnier-Pagès ou d'un Pommelec. »

Faisant ensuite l'histoire de son élection et s'appuyant sur la forte majorité de plus de 4,000 voix qu'il a toujours obtenue sur son concurrent, M. Paul de Cassagnac ajoute que, dans son département, on est plus bonapartiste que républicain, et que si les républicains l'invalident, ses électeurs le renverront encore à la Chambre.

L'orateur dit que le Président de la République n'est plus le même que celui du 16 Mai, qu'il s'efface aujourd'hui, après avoir déclaré que la politique des 363 était funeste à la France et qu'il conserverait les fonctions...

J'ai cru, ajoute-t-il, loyalement et dévouement aux paroles du Maréchal ; c'est pour cela que j'ai accepté la candidature officielle. Il dévoile les manœuvres employées par son concurrent.

La séance est suspendue à 4 h. 1/3.

Voici un dernier écho sur l'élection des délégués sénatoriaux.

Au ministère, on est très-inquiet, au sujet des départements de la Gironde, des Landes et du Nord, dont les résultats sont loin d'être ce qu'on espérait.

En ce qui concerne le Nord, on vient d'imaginer une manœuvre afin d'emporter le vote des indécis et des modérés. Sur les cent nouvelles décorations complémentaires que le gouvernement destine aux exposants, une très-bonne part sera attribuée aux industriels des arrondissements de Roubaix, de Lille, et partout où la distribution des récompenses a provoqué un mécontentement aussi vif que légitime.

A la suite des élections des délégués sénatoriaux, plusieurs maires n'ayant pas été nommés délégués par leurs conseils municipaux, ont adressé leur démission, et chose assez curieuse, ce sont tous, sans exception, des maires républicains choisis par M. de Marcère.

Le sous-préfet de Valognes (Manche) vient d'annuler l'élection du délégué sénatorial de la commune d'Angoville-au-Plain, et de convoquer à nouveau les conseillers municipaux pour une nouvelle élection, le résultat de la dernière lui ayant semblé trop anti-républicain.

On a déjà dit que M. de Freycinet était le candidat favori de M. Gambetta pour le portefeuille de l'intérieur de la prochaine combinaison ministérielle.

On parle maintenant des sceaux et du ministère de la justice qui seraient donnés à M. de Marcère dans la même éventualité.

On dit, eh! grand Dieu, que ne dit-on pas! on dit que M. Dufaure est vivement ému du dépôt fait par son collègue, M. Bardoux, de l'état des congrégations religieuses en France, que l'on considère comme un travail dangereux et pouvant devenir plus tard une liste de proscription mise à la portée de futurs ministres. Quoique ce soit un journal sérieux qui enregistre ce fait, personne n'y croit.

Nous sommes en mesure d'affirmer, dit l'Estafette, que les relations entre le ministre des finances et le président de la commission du budget ne sont pas aussi excellentes que l'on semblait le dire ces jours derniers dans certains cercles politiques.

Un personnage appartenant au monde diplomatique disait hier dans un salon officiel :

« Si la Chambre veut absolument suivre son idée de mise en accusation contre les ministres du 16 mai, la partie se jouera cette fois entre le Maréchal et les députés. »

La séance tenue samedi par la commission du budget nous fournit des renseignements intéressants sur ce que coûte au pays les plaisirs du grand Opéra de Paris.

Nous extrayons de ce compte rendu les chiffres suivants, groupés dans le rapport de M. Antonin Proust et nous faisant connaître les résultats de l'administration de l'Opéra :

La direction de M. Halanzier a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 1874 et a eu trois phases : 1<sup>o</sup> à la salle de la rue Le Peletier, du 4<sup>er</sup> novembre 1874 au 28 octobre 1875, jour de

l'incendie de cette salle ; 2<sup>o</sup> à la salle Ventadour, du 14 janvier 1874 au 31 décembre 1874 ; 3<sup>o</sup> à la salle actuelle du nouvel Opéra, du 5 janvier 1875 à aujourd'hui.

Dans la première phase, M. Halanzier avait obtenu, comme actuellement, la libre disposition de la salle, une subvention de 800,000 fr. et un traitement annuel de 25,000 fr. Dans les deux années que dura cette première phase d'exploitation, il réalisa un bénéfice net de 670,315 fr.

L'administration de la seconde phase devint plus compliquée, à raison de l'incendie de la salle et de la perte de tout le matériel.

L'Assemblée nationale, désireuse de voir l'Opéra reprendre ses représentations, même à titre transitoire, jusqu'au jour de l'achèvement de la nouvelle salle, fit de grands sacrifices d'argent pour permettre cette reprise. Elle vota :

- 1<sup>o</sup> 300,000 fr. pour la réfection immédiate des décors et instruments ;
- 2<sup>o</sup> 609,258 fr. de subvention extraordinaire pour exploitation provisoire ;
- 3<sup>o</sup> 800,000 fr. de subvention normale.

Total : 1,409,258 fr. En outre, le directeur fut autorisé à ne représenter aucun ouvrage nouveau pendant cette période transitoire. M. Halanzier réalisa durant cette période un bénéfice net de 428,096 fr.

Sur la somme de 1,409,258 fr. votée pour cette période, il fallut payer 280,000 fr. de location pour la salle Ventadour, 140,000 francs d'indemnité au possesseur d'alors, M. Strakosch, à raison du préjudice causé aux représentations d'opéra italien par celles d'opéra français. Le personnel absorba 247,665 fr.

Ajoutons que, malgré l'autorisation de ne jouer aucun ouvrage nouveau, on monta l'Esclave, opéra de M. Membree, qui coûta 60,594 fr.

Le 4 janvier 1875, fut inaugurée la salle du nouvel Opéra. Le cahier des charges primitif avait été modifié considérablement. L'Etat, en compensation des avantages énormes concédés à M. Halanzier, s'assura la

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE (CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Lord Clayton s'approcha, et, s'accoudant sur le lit du vieillard :

— Il y a donc de cela bien longtemps ? demanda-t-il.

— C'était bien des années avant votre naissance.

— En Angleterre ?

— Non, non.

Et tout à coup :

— C'est lui, s'écria-t-il, c'est lui qui m'a perdu.

— Lui ! qui ?

— Votre oncle. Quand il amena sa péniche à Madras...

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DÉZÉ, Libraire, rue Saint-Jean, et chez M. L. Libraire, rue d'Orléans. — Prix : 2 francs.

— A Madras ? ne put s'empêcher de dire Walter. Il n'est allé que dans les Antilles.

— Mensonge ! Il n'a jamais visité les Antilles ni moi non plus. Nous n'avions pas quitté la mer des Indes.

— Eh bien ! quand il amena sa péniche à Madras ?

— Je m'y trouvais depuis plusieurs années. Je travaillais honnêtement chez un commerçant hollandais. J'étais vigoureux, adroit, je savais parler plusieurs langues : je pouvais gagner ma vie facilement. Mais lui formait son équipage, un équipage tel qu'il le lui fallait. J'eus le malheur de tuer devant lui un chat-tigre que l'on poursuivait. Dès lors il s'attacha à mes pas comme une ombre. Je l'entendis un jour dire : « Il nous faudrait celui-ci. Il est d'une force merveilleuse et d'une adresse comme pas un. » Il m'enlacha par ses promesses en me cachant l'horreur véritable de ses projets. O malheureuse faiblesse ! fatal désir d'avoir de l'or ! pourquoi ai-je cru aux paroles de cet homme ? Je serais resté pauvre et heureux...

— Il faisait le commerce...

— Le commerce ! comme le font les bandits, c'était un pirate pour tout dire.

— Ciel ! s'écria le jeune homme qui, à ce mot, comprit tout.

James Strom gémit.

— Achève ! dit Walter, achève, de grâce. C'est

pour moi-même que, maintenant, je t'en supplie. Est-ce que tu as été témoin d'attaques criminelles ?

— Une seule fois, mais ce fut assez. Nous avions donc quitté Madras sur la *Pepita* que commandait votre oncle. Il était soucieux, il faisait courir sa péniche, il répétait continuellement :

« Pourvu que je puisse l'atteindre ! »

Un jour, enfin, nous aperçûmes un navire à l'horizon. Lord Harry courut dessus. Le navire portait le pavillon de France. Lord Harry nous rassembla ; nous étions là une quarantaine, l'écumée des plages. J'étais le seul qui n'eût pas encore débuté dans le crime. Le commandant m'excita, me fit cadeau de son propre poignard. Il arbora le pavillon français pour que le navire nous vît approcher sans défiance. Puis... Ah ! il faut savoir ce que c'est que de tels abordages ! Nos canons tiraient dans sa coque pour l'aider à sombrer pendant que nous étions sur le pont, tombés tout à coup comme une nuée de vautours. Ce fut une lutte affreuse. Les Français se défendaient avec désespoir. Chacun des nôtres s'était rué sur l'un d'eux. Moi, j'allais éperdu, haletant, comme dans un songe effroyable. Le bruit, la poudre, le sang, le danger couru par nous-mêmes, tout m'enivrait, et pourtant, je n'avais pas. J'avais cette hésitation de la surprise qui se change en rage quand elle vient à céder. O moment affreux ! minute qui décida de ma vie ! Un jeune homme passa devant moi, bondissant

pour aller au secours d'un des siens. Je le saisis par un brusque mouvement. La lutte commença, nous nous tenions corps à corps, nous nous acharnions l'un contre l'autre. Mais, pour mon malheur, je fus victorieux. Je finis par le renverser, je levai mon poignard. Ah !... il était beau, il était jeune, il me disait : « Arrête, arrête, au nom de ta mère ! » Et moi, je l'ai frappé. Et, sur ce cadavre palpitant, j'ai porté les mains comme faisaient mes compagnons. J'ai fouillé ses vêtements, je l'ai dépouillé, j'ai dit : « C'est ma part. » Et les autres me répondaient : « Tu n'en as tué qu'un, toi, ce n'est pas la peine. » Alors, je me suis assis pour examiner mon butin ; et, quand j'ai été ainsi, seul et calme, au lieu de pouvoir compter ma fortune, j'ai senti commencer mon châtimeur. J'ai vu cette pâle figure se présenter à mes regards. J'ai voulu m'étourdir, je me suis raillé de moi-même. Un moment après, il est revenu encore et je me suis senti froid. J'ai vainement cherché à me délivrer : tout était dit pour moi dans ce monde. Que ce soit la nuit ou le jour, à chaque instant, je l'aperçois de nouveau tomber sanglant à mes pieds. Je vois ces yeux, ces yeux qui me suppliaient et qui se sont éteints sous ma main. J'entends le cri étouffé qu'il poussa lorsque mon arme entra dans sa poitrine. Ah ! — s'écria le vieillard en étendant la main comme si la poignante image revenait encore devant lui, — va-t-en, va-t-en. Moi, je ne t'ai frappé qu'une fois, et

moitié des bénéfices nets, à charge au directeur de les payer de deux ans en deux ans. Mais il accorda à M. Halanzier la faculté de se retirer à un moment quelconque de sa gestion, s'il éprouvait une perte de cent mille francs au minimum.

Enfin, il était accordé à M. Halanzier un traitement annuel de 25,000 fr., une indemnité de logement de 8,000 fr. par an, et une indemnité de voiture de 5,000 fr. par an.

En outre de l'usage gratuit de la nouvelle salle et de la subvention régulière de 800,000 francs, une somme de 2,400,000 fr. fut votée par l'Assemblée nationale pour la réfection des décors.

On ne lira pas sans intérêt le détail des sommes qu'a coûtées la réfection des décors des pièces du répertoire reprises jusqu'à ce jour.

Voici ce détail :

La Juive.....	190,474 fr.
La Favorite.....	116,843
Guillaume Tell....	144,177
Hamlet.....	153,122
Les Huguenots.....	173,854
Faust.....	187,699
Don Juan.....	184,515
Freyschutz.....	105,459
Robert le Diable...	189,707
Le Prophète.....	224,497
La Reine de Chypre..	277,457
L'Africain.....	299,570
Coppélia (ballet)...	42,847
La Source (ballet)...	81,451

Ajoutons que les décors de la Muette sont presque terminés et rentrent dans cette catégorie.

La somme primitive de 2,400,000 francs a été insuffisante, et l'Etat a dû consacrer à achever tous les décors la part de bénéfices qui lui revenait, conformément au cahier des charges.

Actuellement, l'Etat a absorbé pour cet usage, non-seulement tous les bénéfices acquis, mais encore, par anticipation, tous ceux à provenir de la dernière période de l'exploitation de M. Halanzier.

Voici, d'ailleurs, quels ont été ces bénéfices nets :

Année 1875.....	651,564 f. 08
Année 1876.....	239,284 26
Année 1877.....	242,341 50
Année 1878 (jusqu'au 31 août).....	295,727 57

L'Etat a dû toucher la moitié de chacune de ces sommes, soit en totalité 744,342 fr. non compris les intérêts.

Le bénéfice total de M. Halanzier, depuis le premier jour de son exploitation jusqu'à aujourd'hui, déduction faite de la part de l'Etat, s'élève à 4,673,439 fr. 58.

Le rapport expose enfin que M. Halanzier n'a pas rempli exactement les conditions de son cahier des charges au point de vue artistique. L'obligation lui est imposée de représenter chaque année un grand opéra avec ballet et un petit opéra ou un ballet en un ou deux actes.

Au 31 décembre prochain, M. Halanzier devrait donc avoir représenté quatre grands et quatre petits ouvrages nouveaux. Or, en

toi, depuis quarante ans, tu me brises !...

Walter sentait son être tout entier se soulever d'horreur. Quoi ! un pauvre homme avait été arraché à une vie laborieuse et pure, gagné à l'aide de promesses mensongères, conduit au crime comme par la main, et cela par un Clayton, par le frère de son père ! Oh ! sans la douleur qui saisissait le chrétien, eût-il été rien de plus profond que celle du gentilhomme !

Le matelot retomba sur sa couche épuisé, gémissant. Lui et son maître se regardaient comme écrasés, l'un par ce souvenir, l'autre par cette révélation.

— James, dit enfin Walter, James, et cette fortune ?

— C'est la vôtre, répondit le pirate.

— La nôtre ! O mon Dieu ! s'écria lord Clayton, ceci est la lie du calice. Comment devint-elle nôtre, poursuivit-il, puisqu'elle était entre tes mains ?

(A suivre.)

Un des plus remarquables ouvrages de J. Michélet, *La Sorcière*, vient de paraître en une nouvelle édition à la Librairie Calmann Lévy. Dans cet ouvrage, l'illustre historien fait, non-seulement revivre l'âge légendaire de la sorcellerie, mais il nous fait assister aussi aux grands procès de Gouffier, de la Cadière, des possédés de Louviers et de Loudun, qui eurent un si grand retentissement dans les deux derniers siècles.

1875, il n'a donné aucun ouvrage nouveau. En 1876, il a donné *Jeanne d'Arc*, grand opéra sans ballet; en 1877, *le Roi de Lahore*, grand opéra, et *Sylvia*, ballet; en 1878, *Polyeucte*, grand opéra, et *le Fandango*, ballet.

Il est donc encore redevable de : un grand ouvrage et deux petits.

En raison de cette inexécution du cahier des charges, le commissaire du gouvernement pour les théâtres subventionnés avisa M. Bardoux de cette situation le 12 juin dernier, demandant s'il fallait suspendre le paiement de la subvention. M. Halanzier s'étant engagé à représenter, avant la fin de l'année, deux petits ouvrages : la *Reine Berthe*, opéra en deux actes, de Victorien Joncières, et un ballet d'Olivier Métra, le ministre le tint quitte du reste et autorisa le paiement de la subvention.

Tel est l'état rigoureusement exact de l'opéra, tel qu'il a été communiqué à la commission du budget. C'est à la Chambre d'aviser maintenant.

#### LA TRANSFORMATION DU CHAMP-DE-MARS.

Voici le texte du projet de vœu, relatif à la transformation du Champ-de-Mars, qui a été déposé sur le bureau du Conseil général de la Seine par les conseillers municipaux du quinzième arrondissement, et renvoyé à la commission des vœux. M. Castagnary a été nommé rapporteur.

« Le Conseil, considérant que Paris ne possède pas de jardin d'hiver ;

« Qu'au moment où l'opinion publique se préoccupe du sort des constructions élevées sur le Champ-de-Mars, l'idée d'une création de cette nature s'impose inévitablement ;

« Qu'un jardin d'hiver installé au Champ-de-Mars avec accompagnement de jeux, concerts, représentations, spectacles de toute nature, appropriés aux dispositions locales, ferait de cet endroit une promenade exceptionnelle et une des merveilles de la capitale ;

« Que d'ailleurs, les grandes fêtes populaires entrant de plus en plus dans les mœurs de la démocratie parisienne, il convient de réserver, en vue de l'avenir, un agencement dont on pourrait regretter la disparition plus tard ;

« Emet le vœu, que le Champ-de-Mars devienne une propriété municipale, pour recevoir alors une affectation en harmonie avec les besoins vrais de la population ;

« En conséquence, invite M. le préfet de la Seine à négocier avec l'Etat l'échange du terrain du Champ-de-Mars contre un champ de manœuvres situé hors des murs, ensemble l'abandon à la Ville des grandes galeries de l'Exposition universelle. »

Heureux sont les peuples soumis à la domination du shah ! On annonce que, de retour dans ses Etats, l'autocrate persan a pris des mesures qu'il serait probablement difficile d'imiter en Europe.

Il a supprimé, pendant un espace de quatorze ans, la moitié des impôts de tous ses sujets. On voit d'ici la joie d'un Etat aussi peu grevé.

Un détail piquant même à enregistrer, c'est que le monarque asiatique voulait les enlever entièrement ; mais, ses ministres lui ayant objecté qu'au bout de quatorze ans le peuple, habitué à ne plus payer un sou, se révolterait probablement si on l'imposait de nouveau, le shah n'a pris qu'une demi-mesure.

L'attentat de Moncasi, comme ceux de Hœdel et de Nobiling, aura probablement pour résultat de provoquer en Espagne des mesures de rigueur contre le socialisme. Déjà plusieurs journaux de Madrid appellent l'attention du gouvernement sur la nécessité de prévenir de pareils forfaits. Nous citerons particulièrement la *Politica* :

« Nous appelons l'attention du gouvernement de la façon la plus spéciale sur l'état des esprits en Catalogne et nous lui conseillons vivement de prendre les mesures les plus énergiques. Le pays tout entier les ratifiera !

« Nous savons, par nos renseignements particuliers, que la Catalogne est la partie de l'Espagne où l'Internationale a fait le plus de progrès. C'est là que réside le foyer de cette peste ; c'est là que se meurent

le plus de têtes de l'hydre internationale, par la raison que la Catalogne est le centre le plus industriel du pays et, conséquemment, le plus peuplé d'ouvriers faciles à tromper et à exciter. »

La *Epoca*, le *Conservador* et plusieurs autres journaux importants expriment des sentiments analogues à ceux de la *Politica*.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Varennes-sous-Montsoreau. — Les incendies se multiplient dans notre pays d'une façon extraordinaire et qui laisse supposer que la malveillance n'y est pas étrangère.

Lundi, vers 4 heures du soir, le feu se déclarait, à Varennes, dans la ferme du sieur Louis Berge, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Taillebault-Vialette, propriétaire à Chinon.

Tout à coup, la toiture de la grange et du logement, sur une longueur de 40 mètres environ, était en feu.

Malgré la promptitude des secours apportés par la compagnie de pompiers de Varennes et la population du bourg, les pertes ont atteint un chiffre assez élevé : 5,000 fr. environ pour le fermier et 2,500 fr. pour le propriétaire.

L'un et l'autre sont assurés à deux compagnies différentes.

La cause de cet incendie est inconnue.

Distré. — Hier matin, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, un autre sinistre se déclarait à Distré, et dans des conditions assez exceptionnelles. Le foyer de l'incendie était dans une cave en roc appartenant à M. Bouamier, propriétaire, et remplie de bois de corde, de cotrets et de javelles.

Comment a-t-il pu prendre ? on se le demande. L'ouverture de cette cave est, paraît-il, assez mal fermée ; un étranger peut y pénétrer sans difficulté. D'un autre côté, elle est éclairée par un puisard au bas duquel étaient entassées pêle-mêle les javelles. Sur le bord du puisard, il y avait deux barres de chaume et de paille, le tout d'un aliment favorable au feu.

Les deux premiers témoins n'ont vu que de la fumée sortir du puisard, et le temps de donner l'alarme, les flammes sortaient par cet orifice et communiquaient le feu aux deux paillers.

Les secours étaient assez difficiles ; l'ouverture de la cave présentait l'aspect d'une vaste fournaise dont on ne pouvait approcher, tant la chaleur était ardente.

Dès que cette situation difficile a été connue à Saumur, deux pompes sont parties sous la direction de M. Maurat, lieutenant, celle de la rue du Collège et celle du théâtre. Cette dernière seule a été mise en mouvement et a rendu de véritables services. Avec son jet puissant, de loin elle a pu verser une grande quantité d'eau sur le brasier de la cave ; elle a aussi été très-utile pour arroser la maison d'habitation et la toiture qui étaient menacées.

Toute la population était sur pied. Les secours sont également arrivés du Coudray ; les pompiers de cette commune sont venus avec leur pompe, mais l'eau faisait défaut.

M. le maire de Distré et la gendarmerie de Saumur ont dirigé les secours et encouragé les travailleurs ; ils n'ont quitté Distré qu'après l'extinction complète du feu.

Les pertes en bois et paille s'élèvent à 4,400 fr. environ, en partie couvertes par une assurance.

Les pompes de Saumur ne sont rentrées hier soir que fort tard.

Tigné. — Lundi dernier, le père Jean Girault, âgé de 84 ans, demeurant à Tigné, canton de Vihiers, suivait la route de Saint-Georges-Châtelaion en roulant une brouette sur le milieu de la chaussée.

Une suite de charrettes chargées de bois arrivaient derrière lui ; il se rangea pour la première, et sans prendre garde qu'il y en avait d'autres il reprit le milieu : celle du sieur Pierre Bertrand le renversa et lui fit à la tête une blessure grave qui déterminait la mort.

Les personnes qui assistaient à la représentation de lundi soir, au théâtre de Saumur, ont pu remarquer la distinction flatteuse qui est venue récompenser notre sympathique chef d'orchestre, M. Lelong.

Dimanche dernier, à Angers, à la suite du Concert populaire de l'Association artistique

où on avait entendu les œuvres nouvelles de nos maîtres, MM. Joncières, Guiraud, Godard, etc., venus eux-mêmes pour diriger l'exécution de leur musique, M. Vaucorbeil, publiciste, a remis à M. Lelong les insignes et les palmes d'officier d'Académie.

C'est la digne récompense de ses efforts ; aussi a-t-il reçu à cette occasion les compliments de tous. L'orchestre remarquable qu'il dirige avec tant de talent est fort apprécié de nos compositeurs qui lui apportent leurs nouvelles œuvres. Nous avons entendu, au Concert de dimanche, une magnifique symphonie de M. Godard, conduite par son auteur, musicien de grand avenir, et qui a produit le plus ravissant effet. Cette symphonie, destinée aux Concerts Padeloup, a eu les honneurs d'une première exécution par l'orchestre angevin. Je ne serais même pas étonné que le Concert parisien n'eût demeuré un peu jaloux.

Nous croyons pouvoir annoncer que le tracé du chemin de fer de Thouarcé à Chalonnes semble définitivement arrêté par la vallée du Layon.

Depuis quelques jours, de nombreux ouvriers sont occupés à faire le piquetage de la nouvelle ligne.

#### BAUGE.

Jeudi dernier, vers une heure de l'après-midi, la population de Bauge était mise en émoi par la générale qui battait dans les rues de la ville. Le feu venait de prendre dans les écuries et les greniers à fourrages appartenant aux sieurs Fairé et Brard, cabaretiers à la Camusière.

Les habitants promptement accourus sur le lieu du sinistre firent immédiatement la chaîne dans différentes directions, dirigées par M. le maire de la ville, ses deux adjoints et M. le lieutenant de gendarmerie, pendant que la compagnie de sapeurs-pompiers mettait en manœuvre ses deux pompes et attaquait vigoureusement l'incendie.

Malgré un vent assez violent, on put se rendre maître du feu en moins de deux heures.

Comme toujours, chacun a tenu à faire son devoir. Les principales autorités de notre ville, M. le sous-préfet de l'arrondissement, M. le curé et MM. les vicaires, M. l'aumônier de l'hôpital, M. le supérieur du collège Saint-Joseph et MM. les professeurs, M. le commissaire de police, étaient là, dirigeant les travailleurs et leur donnant l'exemple.

Nous mentionnerons aussi les élèves des écoles communales qui arrivèrent des premiers, sous la conduite de leurs maîtres et rivalisèrent de zèle avec la population.

Les dégâts qui ne sont pas encore évalués sont couverts par une assurance.

Une enquête est ouverte, mais la malveillance paraît étrangère à ce sinistre.

(Journal de Bauge.)

Depuis quelques semaines, un certain nombre d'habitants avaient à se plaindre de la manière dont le service des postes était fait à Bauge.

Tantôt c'était une lettre qui manquait ou avait du retard, une réponse attendue qui ne venait pas, tantôt c'était une lettre recommandée qui arrivait à son destinataire considérablement alléguée.

Un honorable négociant de la ville, M. Ch..., qui avait à se plaindre de la soustraction d'un billet de vingt francs dans une lettre recommandée, dénonça le fait à M. le procureur de la République. Ce magistrat, de concert avec M. le juge d'instruction, ouvrit immédiatement une enquête et mit la main sur le coupable, un sieur M..., employé au bureau de la Poste.

On prétend que l'inculpé a fait des aveux ; mais on ne sait quand finira cette instruction laborieuse, car, dit-on, de nombreuses plaintes se produisent encore et sont journellement recueillies. (Journal de Bauge.)

#### NIORT.

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« M. Petit, ancien maréchal-des-logis de gendarmerie, chevalier de la Légion d'Honneur, débitant de tabac à Pazay-le-Tort, vient d'être révoqué de ses fonctions.

« Pour tout motif, la lettre porte que M. Petit est révoqué en raison de son attitude politique.

« M. Petit, porteur d'une décoration qui

ne s'acquiert point par la faveur dans la gen-  
darmier, est un brave militaire qui a loya-  
lement servi son pays. D'un trait de plume,  
on lui enlève le pain de la bouche, parce  
qu'il a été dénoncé.

Mais si l'on révoque un légionnaire, on  
nomme un bon républicain de la veille.  
Ainsi, le citoyen Clerc, de Saint-Maixent,  
ancien déporté, vient d'être nommé déshonoré  
de tabac.

M. G. Cavaignac, fils du président de la  
République de 1848, a été élu conseiller  
d'arrondissement dans le canton de Châ-  
teau-du-Loir, par 1,852 voix sur 1,858 vo-  
tants.

L'hiver a fait son apparition avec le mois  
de novembre dans toute l'Europe, avec son  
cortège de neige, de glace et de givre. Di-  
manche, à Paris, les bateaux de la Seine  
et les wagons découverts dans les gares  
étaient couverts d'une épaisse couche de gi-  
vre, qu'on pouvait très-bien prendre pour de  
la neige.

On signale la neige dans nombre de dé-  
partements, notamment dans les Vosges, la  
Côte-d'Or, Montbeliard, le Haut-Rhin, Stras-  
bourg, Douai, Nantes et Clermont.

À Lyon, on voyait de la glace sur les fos-  
sés du fort de la Vitriolerie.

Une lettre de Sisteron (Basses-Alpes) nous  
apprend que, dans ce département, la neige  
n'a cessé de tomber pendant la nuit du 29  
au 30 octobre. Les montagnes en sont cou-  
vertes. Aussi le froid se fait vivement sentir  
à Marseille, et l'on se croirait au cœur de  
l'hiver.

Il a neigé à Londres et en Ecosse. Une dé-  
pêche de Cambridge annonce qu'il y est  
tombé plusieurs pouces de neige. Dans diffé-  
rentes parties du Nord-Staffordshire, la neige  
est tombée en abondance dans la nuit de  
mardi à mercredi, et il a gelé assez fort.

### QUESTIONS AGRICOLES.

#### PRESERVATIF DE LA GELEE DES VIGNES PAR LE SEIGLE.

Maintenant que les travaux de la ven-  
dange sont terminés et que les vigneron  
commencent à emblaver leurs terres et pen-  
sent aux cultures à donner à la vigne pour  
assurer la prochaine récolte, il est bon,  
croyons-nous, de leur rappeler un moyen  
de préserver leurs vignes de la gelée tardive  
du printemps. Ce moyen, qui a reçu l'ap-  
probation de la Commission permanente de  
culture du Comice agricole d'Orléans, est  
relaté dans un rapport très-clair de M. A.  
Pouroy, ancien élève de Grignon, publié au  
Bulletin 74 dudit Comice.

M. Lecomte, membre de cette commis-  
sion, est propriétaire de 5 hectares de vigne  
à Ingré.

Depuis plusieurs années, M. Lecomte  
a fait divers essais pour préserver ses vignes  
des gelées du printemps, notamment dans  
une contrée située à l'ouest du bourg d'In-  
gré et où la gelée sévit très-fréquemment.  
Pour cela, il a employé de diverses manières  
la paille, les genets plus ou moins divisés,  
les voliges, les paillasons, les chapeaux  
goudronnés, il a produit des nuages artifi-  
ciels. Ces divers moyens préservalifs ne lui  
ont pas donné des résultats entièrement sa-  
tisfaisants; de plus, ils entraînent une assez  
forte dépense, qui les empêche d'être prati-  
cables pour tous les viticulteurs.

Infatigable travailleur, M. Lecomte  
voulait absolument atteindre son but, il vou-  
lait trouver un abri sûr et économique, qui  
fût à la portée de tous. Il a réussi cette  
année.

À l'automne de 1877, au moment du  
labourage, il a semé parallèlement à chaque  
rang de ceps, au levant, et à une distance de  
35 à 40 centimètres de leurs souches, un  
léger sillon de seigle.

Au printemps, le seigle, par sa précoce  
végétation, a atteint une hauteur de lige qui  
dépasse de beaucoup les bourgeons nais-  
sants de la vigne palissée sur des fils de fer,  
et forme au devant de ces bourgeons un  
léger rideau qui n'intercepte pas com-  
plètement l'air et les rayons de soleil si  
nécessaires à la végétation, mais qui inter-  
rompt la continuité et la vivacité de leur  
action.

La Commission a pu, par une circon-  
stance toute particulière, juger du résultat.  
Dans la nuit du 24 au 25 mai, jour de sa  
visite, la température s'est fortement abais-

sée, la gelée a frappé les vignes. Eh bien,  
dans une des pièces de M. Lecomte, sise à  
l'ouest d'Ingré, composée de 45 rangs de  
70 mètres de long, où il avait semé du seigle  
devant 9 rangs seulement, la Commission,  
après un minutieux examen, a constaté que  
dans les 9 rangs abrités, aucun bourgeon  
n'avait été atteint; tandis que les 6 rangs  
non abrités et dans toutes les autres vignes  
environnantes, la gelée avait détruit les trois  
quarts de la récolte.

La Commission peut donc affirmer que  
l'œuvre de M. Lecomte a obtenu un plein  
succès.

Nous reviendrons sur ce sujet et sur le  
mode d'emploi de M. Lecomte. Pour le mo-  
ment nous ne pouvons qu'encourager les  
vignerons à suivre son exemple et à semer,  
dès cet automne, en donnant une première  
façon précoce à leurs vignes, une légère  
ligne de seigle entre les rangs.

### Faits divers.

Le 28 octobre, vers sept heures du soir,  
un train de voyageurs entrant en gare  
d'Elven (Morbihan) a heurté un train de mar-  
chandises. La locomotive, enfonçant un  
wagon chargé de pétrole, y a mis le feu et  
presque instantanément trois wagons flam-  
baient sur la voie.

Le chauffeur, Julé, du dépôt de Savenay,  
a été blessé à la tête. Il n'y a pas eu d'autre  
accident grave.

Il y a quelques jours, un garçon de re-  
cettes de la Banque de France a été atta-  
qué entre trois et quatre heures de l'après-  
midi, en pleine rue de Richelieu, en face du  
passage des Princes. Un individu s'est  
élancé tout à coup sur lui et lui a donné un  
vigoureux coup de poing dans l'estomac. Le  
garçon de recettes tomba en poussant un  
cri de douleur.

Le misérable se baissa alors, et, avec un  
couteau, qu'il tenait ouvert dans une main,  
il coupa la courroie de la sacoche et se sauva  
dans la direction des boulevards, en empor-  
tant, bien entendu, la sacoche pleine.

L'audacieux coquin ne tarda pas à être  
arrêté et à être écroué au dépôt.

On mande de Racuja (Sicile) au jour-  
nal *Politica e Commercio*:

Nous sommes encore sous l'impression  
du terrible malheur qui a frappé cette com-  
mune; nous songeons encore à tant de  
malheureux morts pour avoir mangé des  
champignons. Les victimes sont au nombre  
de seize: Carmelo Coccetta et sa famille en-  
tière, sauf une jeune fille qui demeurait  
chez son grand-père. C'est la femme de Co-  
cetta qui avait cueilli et donné à manger les  
champignons. Cette famille compte sept  
victimes. Il y a ensuite un nommé Fran-  
cesco et ses quatre enfants; le nommé Cap-  
pollo, Vincenzo Scarcella et sa femme, le  
fils aîné de Capizzi, qui est mort à Patti.  
En tout, seize victimes; ce sont tous des  
paysans.

Un mariage tragique. — On s'entretient beau-  
coup depuis quelques jours d'un assassinat com-  
mis à Madrid sur la personne d'un Français, M.  
Robert Magre, fils d'un riche marchand de draps  
de Toulouse.

Voici sur la victime et les circonstances du meur-  
tre des détails très-exacts.

M. Magre avait épousé il y a quelques mois, à  
Toulouse, une jeune fille appartenant à une des  
bonnes familles du pays, M<sup>lle</sup> Duperrier, une jolie  
blonde de seize ans.

Dès le lendemain des noces, un grave dissenti-  
ment éclata entre les époux. Des lettres anonymes  
racontèrent au mari, qui les crut, de monstrueuses  
histoires sur sa femme. Une séparation eut lieu,  
puis un procès. M. Magre alla en Espagne attendre  
l'issue de ce procès.

M. Magre était à Madrid depuis quelques jours,  
et écrivait à sa mère: « Je voulais me fixer à Ma-  
drid, mais j'en vais partir, car je crois que de  
grands dangers m'y menacent. »

Était-ce un simple pressentiment? Était-ce des  
soupçons basés sur des faits connus? Nous ne sa-  
vons, mais en tout cas la crainte était fondée.

M. Magre passait une partie de ses soirées dans  
un cercle; il en sortait le 7 octobre vers dix heures  
du soir, lorsqu'il fut assailli par cinq ou six indivi-  
dus armés de poignards.

L'un d'eux lui jeta une cape sur la tête pour  
étouffer ses cris et les autres lui trouèrent les épau-  
les, le dos et les côtes de coups de couteau et de  
poignard. Malgré ses horribles blessures, Magre,  
qui était très-brave, se défendit comme un lion,  
mais il finit par tomber.

Ses assassins, le croyant mort, se dispersèrent.  
Quoique épuisé par la perte de son sang, le mal-  
heureux jeune homme put encore appeler au se-  
cours, et eut la force de se traîner vers une maison  
où on le recueillit; c'est là qu'il vécut sept jours  
encore, soigné par sa mère, qu'une dépêche télé-  
graphique avait avertie et qui était accourue au lit  
de mort de son fils.

Une enquête très-sérieuse se poursuit à Madrid  
par les soins de l'ambassadeur de France. Il faut  
espérer que la lumière se fera bientôt sur cette  
mystérieuse affaire.

M. Robert Magre était âgé d'environ trente-trois  
ans. Il fit ses études au collège Sainte-Marie, entra  
à Saint-Cyr, en sortit officier de chasseurs à che-  
val, et donna sa démission après la guerre.

Nous avons appris d'une façon certaine que  
beaucoup de personnes atteintes de rhumes,  
bronchites ou phthisie ayant demandé dans cer-  
taines pharmacies des capsules de goudron, on  
leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre  
laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux  
malades que toutes les espèces de goudron sont  
loin d'avoir la même composition, et que par consé-  
quent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité que  
nous ne pouvons garantir, nous déclarons que nous  
ne pouvons garantir la qualité, et, par suite,  
l'efficacité que des véritables capsules de goudron  
de Guyot qui portent sur l'étiquette du flacon  
notre signature imprimée en trois couleurs.

(4.) Guyot, pharmacien à Paris.

### Marché de Saumur du 2 novembre.

Blé nouv. (Ph.)	50	Huile chene	50	—
Froment (Ph.)	77	Huile de lin	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine, bas	50	Luzerne	780	55
Fèves	75	Paille	780	33
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas	157	— qualité (52k.500)	48	—
Chenevis	50	—	48	—
Huile de noix	50	100	3 <sup>e</sup>	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	80
Ordin., env. de Saumur 1877	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Saint-Léger et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	60
La Vienne, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à	60
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	90
Varrains, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à	110
Varrains, 1877	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Bourguell, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	90
Restigné 1877	1 <sup>re</sup> id.	à	105
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Chinon, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	90
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	80

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE  
(octobre 1878), à 60 centimes par nu-  
méro mensuel. — Quai des Grands-Au-  
gustins, 29, à Paris.

### Texte.

L'Enfant. — La Disparition du grand Krause,  
nouvelle (suite). — Jean-Baptiste Say. — Com-  
ment saint François convertit le loup très-féroce  
de Gubbio. — La Vie sincère (suite). — La cri-  
tique est aisée, et l'art est difficile. — La Chrysis  
enflammée. — La Potence d'Allègre (Haute-  
Loire). — Sondages. — Le Jubilé. — Le Sanglier  
de la Cochinchine. — Voyage en Arabie, par  
Fulgence Fresnel (fin). — Ce que nous lisons  
dans les grands auteurs. — Petit Dictionnaire des  
arts et métiers avant 1789 (suite). — Le canon  
Dulle-Griet, à Gand. — Les Bords de l'Avre, à  
Nonancourt (Eure). — Singulière observation  
sur la constitution des lichens. — Louis Servin. —  
Pauvreté de quelques auteurs. — Rolet. — La  
Charité recommandée par le Coran. — La Pho-  
tographie des couleurs. — Dague italienne du  
seizième siècle. — L'Homme au petit manteau  
bleu. — Le Prêtre Jean. — Impôt sur les céliba-  
taires. — Les Conseils de Polonus. — Un Dessin  
du Musée de Berlin. — Le Culte de Flore. —  
Lisieux (Calvados). — A certain voyageur. — Le  
Phonographe.

### Gravures.

Un Baiser pour une grappe, peinture d'Alfred  
Loutet. — J.-B. Say, d'après une médaille du  
Musée de l'hôtel des Monnaies. — Saint François  
d'Assise et le loup de Gubbio, peinture par Luc-  
Olivier Merson. — La Chrysis enflammée. — La  
Potence d'Allègre (Haute-Loire). — Marteau d'ar-  
gent doré du Jubilé de l'année 1550. — Sangliers  
de la Cochinchine, au Jardin des plantes de

Paris. — Dulle-Griet, le canon de Grand. — U  
Lavoir sur les bords de l'Avre, à Nonancourt. —  
Louis Servin, peinture par L'Hernault, à la Cour  
des comptes. — Dague italienne du seizième  
siècle. — Champignon, l'Homme au petit man-  
teau bleu, au marché Saint-Martin, d'après une  
peinture sur bois de J.-B. Leceur (1833). —  
Fac-simile d'un dessin conservé au Musée de  
Berlin. — Offrande à Flore, dessin et gravure de  
Bodmer, d'après Français. — Le Phonographe.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878. Classe 66. MÉDAILLE D'ARGENT.

### COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabri-  
cant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE  
D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris  
pour la perfection qu'il a apportée dans la cons-  
truction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs  
pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs  
serrures ont présenté au jury une sécurité incom-  
parable contre les échoueurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne  
nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont  
déjà munies de coffres de la maison Hafner, et  
nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette  
maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter  
encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.  
Pour les renseignements, s'adresser au bureau  
du journal, où il y en a toujours en dépôt.

### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises diges-  
tions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-  
tralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, fla-  
tuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,  
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-  
donnement dans les oreilles, acidité, pituite,  
maux de tête, migraines, surdité, nausées,  
et vomissements après repas ou en grossesse,  
douleurs, nigrices, congestions, inflammations  
des intestins et de la vessie, crampes et spasmes,  
insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,  
toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie  
(consomption), dartres, éruption, abcès, ulcé-  
rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-  
périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,  
rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-  
térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-  
dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice  
et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et  
toute odeur fétide en se levant, ou après cer-  
tains plats compromettants: oignons, ail, etc.,  
ou boissons alcooliques, même après le tabac;  
faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-  
pisie, gravelle, rétention, les désordres de la  
gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des  
enfants et des femmes, les suppressions, le  
manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.  
100,000 cures réelles par an. Evitez les contra-  
feçons et exigez la marque de fabrique « Reval-  
escière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse  
de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la  
marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair  
d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer,  
etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N° 48,816: Certificat du célèbre docteur Ru-  
dolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est  
le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et  
restaurative, elle remplace admirablement toute  
médecine en beaucoup de maladies. Elle est de  
grande utilité, surtout dans les diabètes, les  
constipations opiniâtres et habituelles, ainsi  
que dans les diarrhées, les affections des reins et  
de la vessie, la gravelle, les irritations inflamma-  
toires et crampes dans l'urètre, les rétrécisse-  
ments et les hémorroïdes, ainsi que dans les  
maladies des pousmons et des bronches, la toux  
et la consommation. — Docteur RUD. WURZER,  
Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn.  
— N° 73,632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse,  
2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq  
mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une  
maladie chronique du foie qui me tourmentait  
depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,  
elle économise encore 50 fois son prix en mé-  
dicines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;  
1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les  
Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et  
70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'ap-  
pétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant  
aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr.  
25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.;  
de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou  
environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de  
poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt  
à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;  
BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-  
cier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHAN-  
TEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plan-  
tagenet; BRETAULT-DÉLAGÈRE. — Bangé, BUCH-  
MANN, marchand de comestibles. — Beaupreau,  
M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-  
BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur,  
60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE  
RICHARD, épicière, et partout chez les bons phar-  
maciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26,  
place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	75	15		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	374		Canal de Suez	740				
4 1/2 %	106	30		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	715		Crédit Mobilier esp.	2700		15		
Obligations du Trésor, l. payé.	101	75		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670		Société autrichienne.	210			50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	507	50		Crédit Mobilier	480	15	<b>OBLIGATIONS.</b>					
Ville de Paris, oblig. 1865-1890	507	50		Crédit foncier d'Autriche	554	50	Orléans	358				
1865, 4 %	523			Charentes, 500 fr. l. p.	684		Paris-Lyon-Méditerranée	354				
1869, 3 %	404	50		Est	330		Est	362				
1871, 3 %	408			Paris-Lyon-Méditerranée	1075	25	Nord	364				
1875, 4 %	509	50		Nord	357	50	Ouest	354				
1876, 4 %	508	50		Orléans	1137	10	Midi	353	50			
1876, 4 %	508	50		Ouest	730		Charentes	37	10			
Banque de France	3125			Compagnie parisienne du Gaz	1343	50	C <sup>e</sup> Canaux agricoles	376	35			
Comptoir d'escompte	738			C. gén. Transatlantique	480	10	Canal de Suez	551	35			
Crédit agricole, 200 f. p.	400											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 13 mai).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	35	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
9	1	soir, omnibus-mixte.
1	35	soir, omnibus-mixte.
4	10	soir, omnibus-mixte.
10	15	soir, omnibus-mixte.
10	37	soir, omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	40	soir, omnibus-mixte.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h 35 du soir arrive à Saumur à 6 h 56.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur

*Maison recommandée par l'immense quantité de ses assortiments et son bon marché réel.*

**NOUVEAUTÉS pour ROBES, CONFECTIONS pour Dames, TOILES en tous genres.**

## CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Ce rayon se recommande par le choix considérable de ses vêtements, leur bonne confection et leurs prix, QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Nous sommes les seuls acquéreurs des **LIMOUSINES** et vêtements **PEAUX DE BIIQUES** de l'ancienne maison **C. GOUPIL**, de Saumur. Pour écouler ces articles promptement, nous les vendrons 30 % moins cher que leur prix réel dans toutes les autres maisons.

Nous engageons vivement les personnes qui font usage de ces vêtements à nous visiter.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue du Préche, n° 4.  
Avec écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**VENTE MOBILIÈRE**  
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 10 novembre 1878, à une heure de l'après-midi, dans une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve Léquippé-Rouland, sise au village de Villevert, commune d'Épieux, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Sanzay, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à madame veuve Léquippé.

*Il sera vendu notamment :*

Une armoire, un buffet, une mée, une table, une cuve tirant 22 hectolitres de vin, une panne, deux charnières à verser, divers outils d'agriculture, tels que : pelles, fourches, pics, tranches; environ 1,500 kilogrammes de luzerne et 750 kilogrammes de paille; un poêle, des bouteilles vides, des buons, des pots en grès, des tines et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fût compris.

S'adresser chez M. C. Yvon père, rue du Roi-René, à Saumur

**A VENDRE**

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN CHIEN ANGLAIS, pur sang, âgé d'un an.

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un jeune homme,** de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

INVITATION

Pour la participation aux grands TIRAGES D'ARGENT  
Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 10 millions de francs.

Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élèvera à

**Francs 468,750**

1 prime à Francs	312,500
1 prix	156,250
1	100,000
1	75,000
1	62,500
1	50,000
1	45,000
3	37,500
1	31,250
6	25,000
6	18,750
1	15,000
24	12,500

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage.

Prière de s'adresser directement et avant le

**15 novembre**

A MM. VALENTIN et C<sup>ie</sup>, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (532)

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**

DENTISTE.

Place de la Bilange, n° 4.

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRE

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

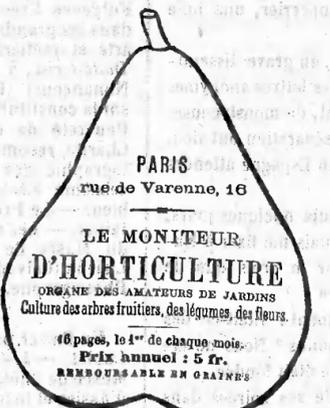
**ABONNEMENTS :**

Un an, 3 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 38 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.



Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Le 6 novembre 1878, à huit heures du matin, et jours suivants, à la même heure,

Devant l'un des kiosques de la place de la Bilange,

**VENTE AUX ENCHÈRES**

**D'HUITRES, SARDINES**

POISSON DE MER, etc.

Au comptant, plus 5 0/0.

Le commissaire-priseur,  
**THUBÉ.**

NOTA. — On vendra du poisson de mer les mercredis, vendredis et samedis. (556)

Maison **J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>**, Pharm<sup>ie</sup>  
1, Rue des LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,  
Gastralgies, Digestions lentes,  
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 3 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT À PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES  
DU DÉPARTEMENT

Saumur, imprimerie de P. CODET.